

Châteauroux, le 13 juin 2008

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'Education nationale de l'Indre

à

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissement du second
degré
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'Ecoles Maternelles et Élémentaires
Mesdames et Messieurs les enseignants du
1er degré**

MOUVEMENT 2008

IMPORTANT :

Inspection académique
de l'Indre

Division des ressources
humaines
DRH 1/ /2008

Dossier suivi par
Marie-Claude Septier

Tél. 02 54 60 57 21
Fax 02 54 60 57 28
ce.drh36
@ac-orleans-tours.fr

110 rue Grande
36018 Châteauroux Cedex

Avant d'adresser votre dossier de mutation à l'Inspection Académique, il est impératif de prendre contact avec l'Inspecteur de la circonscription concernée pour obtenir toutes précisions sur la nature des fonctions correspondant aux postes que vous souhaitez solliciter.

SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS UTILISEES :

Em	Ecole mixte
Emat	Ecole maternelle
RPI	Regroupement pédagogique intercommunal
V	Poste vacant
S	Poste susceptible d'être vacant
I.E.N.	Inspection Education Nationale
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés
CLIS	Classe d'intégration scolaire
RASED	Réseau d'aides spécialisées
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
BDR	Brigade départementale de remplacement
ZIL	Zone d'intervention localisée
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
IMP-E	Institut Médico Pédagogique – Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MF-IUFM	Maître formateur - Institut de Formation des Maîtres
A	Adjoint
TP	Temps partiel
TICE	Technologie de l'Information et de la communication dans l'Enseignement
LV	Langues vivantes
m.à.d.	Mise à disposition
UPI	Unité pédagogique d'intégration
D.P.I.	Dispositif de prévention contre l'illettrisme : CP renforcés

➤ Les postes susceptibles précédés d'une * sont ceux des candidats inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école qui peuvent éventuellement participer au mouvement complémentaire du **27 juin 2008** (ces postes seront attribués à titre provisoire dans la mesure où ils ne figuraient pas sur la liste communiquée pour le mouvement du 2 juin 2008)

**LISTE DES POSTES A POURVOIR AU
MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DU 27 JUIN 2008**

I – MAITRES FORMATEURS ASSURANT UNE MISSION DEPARTEMENTALE

a) Maître Formateur auprès de l'Inspecteur d'académie - S - à voir

Le poste de maître formateur auprès de l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée de septembre 2007.

Les candidats à ce poste adresseront une lettre de motivation sur papier libre à l'Inspection académique à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'académie.

Profil du poste :

Le maître nommé sur le poste sera titulaire du CAFIPEMF et aura pour mission :

- d'assister l'IEN-Adjoint dans le cadre des missions départementales,
- d'analyser les évaluations conduites dans le premier degré et en 6^{ème} et de proposer des orientations pédagogiques,
- d'assurer le suivi de tout dossier à la demande de l'Inspecteur d' académie ou de l'IEN Adjoint à l'IA,
- d'effectuer toutes enquêtes commandées par l'Inspecteur d'académie ou l'IEN-Adjoint.

Occuper ce poste suppose d'avoir une grande disponibilité et une capacité à s'intégrer à une équipe départementale dans le cadre d'une administration de missions.

Le volume horaire annuel de travail est de 1607 heures.

b) Maître formateur pour l'Education Musicale - V -

Caractéristiques des fonctions :

Le conseiller pédagogique en arts plastiques ou en éducation musicale intervient sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie en liaison étroite avec les Inspecteurs de circonscription et exerce dans tout le département.

Sa mission au niveau du département s'organise selon deux axes : la formation et la coordination des actions.

la formation :

- contribution au plan départemental de formation continue,
- participation aux animations pédagogiques,
- implication dans la conception et l'organisation des ateliers de pratiques artistiques ou musicales,
- aide et conseil directs et personnels aux enseignants sur le terrain dans le cadre du projet de circonscription, de classe, d'école,
- participation éventuelle à la formation initiale des futurs professeurs des écoles.

la coordination des actions et partenariat :

- analyse des besoins des équipes pédagogiques,
- inventaire des ressources locales,
- négociations avec les partenaires culturels (associations, centres culturels...),
- participation à la construction d'outils et de documents de travail pour les maîtres et les partenaires culturels.

Modalités de candidature :

Il convient d'être titulaire du **CAFIPEMF option Musique**.

Une commission entendra les candidats.

II – MAITRES-FORMATEURS

* Châteauroux II	Maître formateur pour l'EPS	S
* Issoudun	Maître formateur	S
* La Châtre	Maître formateur pour l'E.P.S.	S

les candidats devront prendre contact avec l'Inspecteur de la circonscription.

L'Inspecteur d'académie et l'Inspecteur de l'Education nationale concerné entendront les candidats, dans la mesure où les postes demandés se révéleront effectivement vacants ou susceptibles de l'être.

III – ECOLES D'APPLICATION

➤ **Directions**

* Châteauroux	Em applic. C. Bernard	1S
Châteauroux	Em applic. J. Zay	1V

➤ **Adjoints**

* Châteauroux	Em Application Arago	1 S
* Châteauroux	Emat application Montaigne	1 S
* Châteauroux	Em Application J. Zay	1 S
* Châteauroux	Emat Application J. Zay	2 S

➤ **Décharge des Directeurs d'école d'application :**

néant

➤ **Décharge des Maîtres Formateurs I.U.F.M.**

néant

III - ADAPTATION ET INTEGRATION SCOLAIRES

Les postes figurant à cette rubrique ne peuvent être attribués à titre définitif qu'à des maîtres justifiant de la qualification requise (diplôme de directeur d'établissement spécialisé, CAEI, CAPSAIS...) Il conviendra de contacter obligatoirement Monsieur RAVAT Noël, IEN chargé de l'ASH.

1) COLLEGES

- **SEGPA :**

- **Directions**

Le Blanc	Collège les Ménigouttes	1 V
----------	-------------------------	------------

Ce poste sera attribué en cas de non pourvoi dans le cadre des opérations académiques de mutation.

- **Adjoints**

Le Blanc	Collège Les Ménigouttes	1 S
----------	-------------------------	------------

- **UPI :**

Conformément aux termes des circulaires 95.124 et 95.125 du 17 mai 1995, une UPI vise à favoriser l'intégration scolaire de jeunes handicapés.

Elle se fonde sur le projet pédagogique d'une classe permettant l'intégration d'élèves concernés par les activités et les autres classes du collège.

Les élèves sont, par ailleurs, suivis par un centre de soins ou un SESSAD. L'effectif de cette classe est limité à 10 élèves.

L'enseignant chargé de la coordination pédagogique et des prises en charge collectives sera spécialisé (CAPSAIS ou CAPA SH option D de préférence ou équivalence).

Des professeurs du collège volontaires, assureront progressivement et sur projets individuels les intégrations à temps partiel, en classe ou lors d'activités pédagogiques hors classe, notamment en CDI.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Monsieur Ravat, I.E.N. chargé de l'ASH.

Les candidats seront entendus par une commission composée de M. l'Inspecteur d'académie, M. Ravat, I.E.N Châteauroux II, chargé de l'ASH et M(me) le Principal du collège concerné.

Châteauroux	Collège Colbert	0,5 V (à compléter)
-------------	-----------------	-------------------------------

2) E.R.E.A.

- **Direction** néant

- **Enseignants**

Châteauroux	Chargé de l'internat	1 V (homme)
-------------	----------------------	-----------------------

3) RESEAUX D'AIDES SPECIALISEES (RASED)

Tous les personnels affectés sur les postes figurant à cette rubrique peuvent être amenés à effectuer des déplacements. Ces postes seront uniquement attribués à des enseignants spécialisés.

a) Circonscription de CHATEAUROUX I

Châteauroux	Em O. Charbonnier – poste E	1 V
Le Poinçonnet	Em J. Prévert - poste G	1 V

b) Circonscription de CHATEAUROUX II

néant

c) Circonscription du BLANC

Le Blanc	Em Ville Haute – psych. Scol.	1 V
Le Blanc	Em Ville Haute – poste E	1 V
Châtillon-sur-Indre	Em F. Rabelais – psych. Scol.	1 V
Châtillon-sur-Indre	Em F. Rabelais – poste G	1 V
Saint-Benoit-du-Sault	Em F. Rabelais – poste G	1 V
Saint-Benoit-du-Sault	Em F. Rabelais – poste E	1 V

d) Circonscription de LA CHATRE

Argenton-sur-Creuse	Em P. Bert – poste E	1 V
Ardentes	Em Saint-Martin - psych. Scol.	1 V
Cluis	Em – poste G	1 V

e) Circonscription d'ISSOUDUN

Déols	Em P. Langevin – poste G	1 V
Issoudun	Em J. Jaurès – poste G	1 V
Issoudun	Em Saint-Exupéry – poste E	1 V
Chabris	Em Les Sorbiers – poste E	1 V

6) CLASSES D'INTEGRATION SCOLAIRE

CLIS néant

7) POSTES SPECIALISES AUTRES

IMP-IME-ITEP-IERM

Ces postes comportant des conditions particulières d'exercice, les candidats éventuels doivent prendre impérativement contact avec les Directeurs d'établissement, et avec Monsieur RAVAT, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUROUX II, chargé de l'ASH.

➤ **Direction pédagogique de l'IME Chantemerle VALENCAY, de l'EME CHATEAUROUX et du SESSAD (poste administrativement implanté à VALENCAY) – V -**

L'IME et l'EME accueillent et scolarisent des élèves déficients intellectuels.

Dans le cadre de l'unité d'enseignement de l'IME (cinq postes de professeur des écoles), de l'EME (trois postes de professeur des écoles) et du SESSAD (un poste de professeur des écoles), les charges suivantes seront à assurer :

- coordination pédagogique, notamment l'organisation du service des enseignants, des classes, ainsi que la constitution et le suivi des groupes d'élèves,
- animation de l'équipe des enseignants (suivi des projets personnalisés de scolarisation et adaptation des réponses pédagogiques),
- suivi des parcours de formation en liaison étroite avec les enseignants référents du département.

Interlocuteur privilégié du directeur administratif pour ce qui relève des enseignements, des projets et des contenus de formation, le responsable pédagogique participe, autant que de besoin, aux instances de concertation mises en place par le directeur de l'établissement.

De fréquents déplacements sont à prévoir entre Valençay et Châteauroux.

Les candidats devront :

- être titulaires du DDEAS,
- déposer leur candidature auprès de l'association des Pupilles de l'Ecole publique (21, rue du 11 novembre à Châteauroux),
- rencontrer M. Denieul, Président de l'association (02 54 34 56 24),
- rencontrer M. Ravat, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Châteauroux II, chargé de l'ASH, qui leur communiquera les conditions de recrutement.

Une commission, présidée par l'Inspecteur d'académie ou son représentant, entendra tous les candidats.

➤ **Direction de l'IERM de VALENCAY - V -**

L'Institut d'Education et de Réadaptation motrice accueille des jeunes déficients moteurs, de 4 à 20 ans, dont la plupart sont scolarisés au sein de l'établissement. L'unité d'enseignement ainsi constituée, comprend trois classes, dont une externalisée dans l'école J. Ferry à Châteauroux.

Le poste de direction recouvre les domaines suivants :

- gestion administrative et financière,
- responsabilité et animation de l'unité locale d'enseignement ; dans ce cadre : suivi des projets personnalisés de scolarisation, en liaison avec les enseignants référents concernés,
- responsabilité de l'élaboration et de la mise en oeuvre permanente du projet pédagogique, éducatif et thérapeutique de l'établissement.

Les candidats devront :

- être titulaires du DDEAS,
- déposer leur candidature auprès de l'association gestionnaire, l'Association Européenne des Handicapés moteurs (domaine de Matignon, route nationale 10, 64 340 BOUCAU – tél : 05 59 64 21 20),
- rencontrer M. Ravat, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Châteauroux II, chargé de l'ASH, qui leur communiquera les conditions de recrutement.

Une commission, présidée par l'Inspecteur d'académie ou son représentant, entendra tous les candidats.

➤ **Adjoints**

Pellevoisin ITEP Moissons Nouvelles **2 V -**

-

Valençay IME Chantemerle **1 S**

IV - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
--

IMPORTANT :

- **Toute nomination dans une école élémentaire d'une commune rurale** peut conduire l'enseignant(e) à exercer dans une classe élémentaire, une classe maternelle ou une classe comportant une section enfantine.

- **Toute nomination dans une commune d'un RPI** peut conduire l'enseignant(e) à exercer sur tout poste du RPI en fonction de l'organisation pédagogique existante. Quelle que soit la commune, les droits de l'intéressé(e), notamment en matière de logement ou de traitement, étant appréciés en fonction de la commune de résidence administrative (poste budgétaire). En conséquence, il est indispensable de prendre contact avec l'I.E.N. de la circonscription et les maîtres du RPI pour en connaître le fonctionnement.

1) - DIRECTIONS D'ECOLES A CLASSE UNIQUE (1er Groupe)

Baudres	Emat	1 V (HLV)
* Chezelles (RPI)	Emat	1 S
Cléré-du-Bois (RPI)	Emat	1 S
* Lourouer-Saint-Laurent (RPI)	Em	1 S
Obterre	Em	1 S
Saint-Lactencin	Emat	1 V (HLV)
Thevet-saint-Julien	Em	1 V

2) - ADJOINTS (dans les écoles où le quota des maîtres habilités en langues vivantes n'est pas atteint, le poste sera attribué obligatoirement à un maître habilité)

* Ardentes	Em Saint-Martin	2 S
Bélâbre	Em	1 S (HLV)
* Chabris	Emat Les Primevères	1 S
Châteauroux	Emat C. Bernard	1 S (si déblocage)
* Châteauroux	Emat C. Bernard	1 S
Châteauroux	Em Montaigne	1 S
* Châteauroux	Em F. Katz	1 S
* Châteauroux	Em V. Hugo	1 S
* Châteauroux	Em Saint Martial	1 S
* Châtillon-sur-Indre	Em H. Cosnier	1 S

Déols	Em P. Langevin	1 S
Issoudun	Em Saint-Exupéry	1 S (si déblocage)
Issoudun	Emat F. Habert	1 S (si déblocage)
* Issoudun	Emat L. Lagrange	1 S
* La Châtre	Em Delacroix	1 S
* Le Poinçonnet	Em J. Prévert	1 S
* Lignac	Em	1 S
* Luant	Em J. Dacquin	1 S
Méobecq	Em F. de Méobrenne	1 S
* Mezieres-en-brenne (RPI)	Emat J. Foursac	1 S
* Poulaines	Em J. Barberon	1 S
Niherne	Em	1 S (si déblocage)
* Vatan	Em la Poterne	1 S
* Vendoeuvres	Em	1 S

PERSONNELS CHARGES DE REMPLACEMENT

- **Remplacement des maîtres en stage annuel de formation**

Châteauroux	EREA chargé de classe	1 V
La Châtre	SEGPA G. Sand adj.	1 V
Issoudun	SEGPA H. de Balzac adj.	1 V

En dehors du remplacement des stagiaires, les 3 enseignants affectés sur les postes ci-dessus pourront être amenés à assurer des missions identiques à celles des personnels chargés de remplacement.

- **Brigade départementale de remplacement :**

Châteauroux	Emat Lamartine	1 S
-------------	----------------	-----

- **Services partagés**

Ces postes, attribués à titre provisoire, comprennent :

- les décharges de service des directeurs d'école
- les décharges syndicales
- les décharges particulières
- les compléments de service des maîtres à temps partiel
- les demi-postes d'aides pédagogiques et leurs compléments (certains de ces postes sont communiqués pour information, les demi-postes ayant déjà été attribués le 4 juin)
- les congés formation sous réserve (la liste définitive des personnels retenus n'est pas encore arrêtée)

IMPORTANT

TOUS LES POSTES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES, Y COMPRIS EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

Dans l'attente d'éléments complémentaires concernant notamment les obligations de service des personnels à temps partiel et l'utilisation des postes RASED vacants, tous les services partagés seront proposée et attribués SOUS RESERVE

Un certain nombre de décharges de direction 4 classes et temps partiels rémunérés à 85, 70% doivent être réservés pour des PE stagiaires et ne seront pas intégrés aux services partagés, de même que quelques décharges et temps partiels non encore pris en compte pour des raisons d'organisation.

Plusieurs enseignants actuellement sans poste ont sollicité un temps partiel et leur affectation nécessitera **obligatoirement** un ajustement des services proposés ci-dessous.

Concernant les temps partiels, les décharges de service des directeurs d'école, les décharges syndicales, les décharges particulières, les journées ou demi-journées vaquées sont définies en fonction des nécessités de service.

Les personnels eux-mêmes à temps partiel préciseront les écoles qu'ils souhaiteraient conserver, la priorité demeurant l'organisation des services.

1) Em Buffon Châtx Em le Grand Poirier Châtx	1j.déch. D + 1 j. ZEP 1j.déch. D + 1j TP	}
2) Em O. Charbonnier Châtx Em J. Moulin Châtx	1j.déch. D + 1j. ZEP 1j.déch. D + 1j TP	}
3) Em L. de Frontenac Châtx	1j.déch. D + 1j .ZEP 2j TP 50%	}
4) Em Michelet Châtx Em V. Hugo Châtx	1j.déch. D + 1j .ZEP + 1j TP 1j.déch. D	}
5) Emat Buffon Châtx	1j déch D + 1j ZEP + 2j TP 50%	}
6) Emat O. Charbonnier Châtx Em applic. Arago Châtx Em Montaigne Châtx	1j ZEP 1j. TP 1j. déch D. + 1j TP	}

- | | | | |
|---|---|---|---|
| 7) Emat L. de Frontenac Châtx
Em J. Racine Châtx | 1j.déch. D + 1 j. ZEP + 1j TP
1j.déch. D | } | |
| 8) Emat Michelet Châtx
Emat J. Racine Châtx | 1j déch D + 1j ZEP
1j.déch. D +1j passerelle Desnos | | } |
| 9) Brig. Dép de rempl.- Emat C. Bernard Châtx
Emat C. Bernard Châtx
Em Lamartine Châtx
Emat Michelet Châtx | 1j.déch. TP
1j.déch. D
1j. Déch D +1/2 j Equinoxe
1/2 j Equinoxe | } | |
| 10) ZIL Châtx I – Emat C. Bernard Châtx
Em at les Quatre Vents M. Luther King Châtx
Emat la Pingaudière Châtx | 1j TP
1j déch D + 1j TP
1j TP | | } |
| 11) Emat la Petite Fadette Le Poinçonnet
Emat V. Hugo Châtx | 1j.déch. D + 2j déch. Syndicale
1j TP | } | |
| 12) Em Le Colombier Châtx | 1j déch D + 2j TP 50% + 1j TP | | } |
| 13) Em Saint-Martial Châtx
Em Descartes Châtx | 1j déch D
1j déch D | } | |
| 14) Em J. Prévert Le Poinçonnet | 2j. déch. D + 1j TP + 1J TP | | } |
| 15) Em F. Rabelais Le Poinçonnet
Em Arthon | 1j. déch. D + 2j TP 50%
1j. déch. D | } | |
| 16) Em J. Prévert Le Poinçonnet
Em Niherne
Em les Planches Saint-Maur
Em J. Dacquin Luant | 1j TP
1j déch. D
1j déch. D
1j déch. D | | } |
| 17) Em Velles | 1j. déch. D + 2x1j TP
+ 1j déch syndicale | } | |
| 18) Brig. Dép. Rempl.-Em J. Ferry Le Blanc
Em J. Ferry Le Blanc | 2 j. TP 50%
2 j déch. D | | } |
| 19) Em V. Haute Le Blanc
Em L. L. Touraine Pouligny-saint-Pierre | 1j. déch. D + 2 j TP 50%
1j. TP | } | |

20) Em J. Ferry Le Blanc Em Bêlâbre	1j TP 1j. déch. D + 2j TP 50%	}
21) Emat G. Sand Le Blanc RPI Ciron, Ouches	1j. déch. D 1j. déch. D + 2j TP 50%	
22) Em R. Janvoie Buzançais	2j. déch. D + 1j TP	} à solliciter par un enseignant à TP 75% ou 85, 70%
23) Emat la Garenne Buzançais	1j. déch. D + 3x1j TP	
24) Emat J. Jaurès Villedieu Em G. Sand Villedieu	1j. déch. D + 1j TP 1j TP	} à solliciter par un enseignant à TP 75% ou 85, 70%
25) Emat Pr Dubost Saint-Gaultier Em Pr Dubost Saint-Gaultier RPI Rivarennnes-Thenay Em Le Pont-Chrétien-Chabenet	1j. TP 1j déch D 1j déch D 1j déch D	
26) RPI Méobecq, Neuillay-les-Bois Em Vendoeuvres	1j déch D + 1j TP 1j déch D + 1j TP	}
27) Em les Marronniers Azay-le-Ferron	2j. TP	
28) RPI Azay-le-Ferron, Martizay Emat Lecamp-Rouzeau Martizay RPI Mézières-en-Brenne, Paulnay	1j déch D 2j. TP 1j déch D	}
29) Em M. Boulay Clion-sur-Indre Emat J. Ferry Châtillon-sur-Indre Em H. Cosnier Châtillon-sur-Indre	1j. déch. D 2j. TP 50 % 1j. déch. D	
30) Em L. P. Fargue Chaillac RPI Cuzion, Orsennes Em F. Rabelais Saint-Benoît-du-Sault Em Eguzon	1j. déch. D 1j. déch. D. 1j. TP 1j. déch. D.	}
31) Em P. Bert Argenton-sur-Creuse Em G.Sand Argenton-sur-Creuse	2j. déch. D 1j. déch. D + 1j TP	

- 32) Em J. Prévart Le Pêchereau 1j. déch. D
RPI Badecon-lePin, Chavin, le Menoux, Malicornay 1j déch D + 1j TP
RPI Bouesse, Mosnay 1j. déch. D
- 33) Em Rollinat La Châtre 1j. déch. D + 2j
service éducatif musée
RPI La Berthenoux, Saint-Christophe-en-boucherie, 1j. déch. D
Thevet-saint-Julien, Vic-Exempt
- 34) Em J. Moulin Aigurande 1j. déch. D
RPI Crevant, Pouligny-notre-Dame, 1j. déch. D + 2x1j TP
Pouligny-saint-Martin
- 35) Emat M. L Laguerre LA CHATRE 2j.TP 50 %
Emat S. Luret Neuvy-saint-Sépulchre 1j TP
Em J. Guillebaud Neuvy-saint-Sépulchre 1j. déch. D
- 36) Em Delacroix LA CHATRE 1j déch D
RPI Lourouer-saint-Laurent, Nohant-Vic, 1j déch D + 2j TP
Saint-Chartier, Verneuil-sur-Igneraie
- 37) RPI Chassignolles, Le Magny 1j déch D
RPI Briantes, Lacs 1j déch D + 2x1j TP
- 38) Em Ambrault 2j TP 50 %
2j TP 50 %
- 39) Em Arthon 2j TP 50 %
2j TP 50 %
- 40) Em Saint-Vincent Ardentes 1j. déch. D
Em Saint-Martin Ardentes 1j. déch. D
Emat A. Fée Ardentes 1j. déch. D
Em la Rochefoucauld Diors 1j. déch. D
- 42) Em Ambrault 1j. déch. D + 1j TP
RPI Em Mâron, Sassierges-saint-Germain 1j. déch. D + 1j TP
- 43) Em F. Maillaud Etrechet 1j. déch. D + 1j TP
RPI Mers-sur-Indre, Montipouret 1j. déch. D + 1j TP
- 44) Em Michelet Issoudun 2j Déch. D
Em Michelet Issoudun 2j TP 50%
- 45) Em Michelet Issoudun 2j TP 50%
Em Michelet Issoudun 2x1 j TP

- 46) Em Saint-Exupéry Issoudun 2j. Déch. D } pour exercer les
 ZIL Issoudun - Em Saint-Exupéry Issoudun 1j TP } fonctions de ZIL
 Em Saint-Exupéry Issoudun 1j TP } à 100%
- 47) Emat L. Lagrange Issoudun 1j. déch. D }
 Em J. Jaurès Issoudun 1j. déch. D + 2j TP }
- 48) Em Les Tournesols Sainte-Lizaigne 1j déch D } à solliciter par un
 Em Les Bordes 1j déch D } enseignant à TP 50%
- 49) ZIL Issoudun – Em G. Sand Luçay-leMâle 1j TP } pour exercer les
 Emat LYE 2j TP 50% } fonctions de ZIL
 Em F. Rabelais Ecueillé 1j.déch D } à 100%
- 50) IME Chantemerle Valençay 1j TP }
 RPI Langé, Veuil, Vicq-sur-Nahon 1j déch.D }
 RPI Anjouin, Dun-le-Poëlier, Saint-Christophe-en-Bazelle 1j déch.D }
 RPI Faverolles, Lye, Villentris 1j déch. D }
- 51) Em la Poterne Vatan 1j déch. D }
 Emat Poterne Vatan 1j déch. D }
 Emat P. Eluard Déols 1j déch. D + 1j déch syndicale }
- 52) Em H. Dunant Neuvy-Pailloux 2j TP 50% + 2x1j TP }
- 53) Em P. Langevin Déols 2j.déch.D }
 Em H. Wallon DEOLS 1j.déch.D }
 Em J. Monnet DEOLS 1j.déch.D }
- 54) Emat l'Abbaye Déols 1j. déch D + 1j TP }
 Emat J. Monnet Déols 2j. déch syndicale }
- 55) Em J. Moulin Montierchaume 1j. déch. D }
 RPI Brion, la Champenoise 1j. déch.D + 1j TP }
- 56) Em Paudy ½ poste aide pédagogique }
 Em Reuilly 1j. déch. D + 1j TP }

Ne sont pas pris en compte : 1j déch D Em J. Jaurès Saint-Marcel
 1j déch syndicale Em Paudy

Pour information :

Personnels déjà affectés dont les postes sont à compléter :

1) Em J. Ferry CHATX	½ poste « enfants du voyage » 2j déch syndicale	}
2) Emat Valençay Em B. Rabier Valençay	½ poste aide pédagogique 1j déch D	
3) Em des vignes R. Vincent Vineuil Em des vignes R. Vincent Vineuil Em J. Pêcherat Levroux	½ poste aide pédagogique 1j déch D 1j déch D	}
4) Em Pruniers Em H. Dunant Neuvy-Pailloux Em Condorcet Issoudun	½ poste aide pédagogique 1j déch D 1j déch D	
5) Inspection académique (rattachement administratif)	½ service d'animateur auprès des classes de découverte et associations coopératives	} à solliciter par un enseignant à TP 50%

• **Personnel des ZIL**

- Remplacements

Circonscription de CHATEAUROUX I

Châteauroux	Emat Lamartine	1 S
Châteauroux	Em Michelet	1 V

Circonscription de CHATEAUROUX II

Châteauroux	Em J. Racine	1 V (poste spécialisé)
-------------	--------------	-------------------------------

l'enseignant affecté sur ce poste assurera le remplacement d'un enseignant de l'EREA pendant ses périodes de stage de préparation au CAPA-SH.

Circonscription du BLANC

Le Blanc	Emat G. Sand	1 V
Buzançais	Em R. Janvoie	1 V
Buzançais	Emat	1 V

Circonscription de LA CHATRE

Argenton-sur-Creuse	Emat Rollinat	1 S
Sainte Sévère	Em E. Chenon	1 V

Circonscription d'ISSOUDUN

Chabris	Em Les Sorbiers	1 V
Issoudun	Em Condorcet	1 V
* Issoudun	Em Michelet	1 S
Valençay	Em B. Rabier	1 V (poste spécialisé)

VI - POSTES SPECIFIQUES

Poste spécifique « enfants du voyage »

* Châteauroux	Em J. Ferry	0,50S (à compléter)
Déols	Em H. Wallon	1 V

Les candidats devront informer l'I.E.N. de leur circonscription d'origine, celui de la circonscription demandée et adresser obligatoirement un courrier de motivation à M. RAVAT, I.E.N-Adjoint.

Profil du poste :

Les enseignants auront pour mission :

- d'assurer l'enseignement auprès des enfants du voyage en élémentaire et en collège, sur le département :
 - en co-intervention
 - en groupe de besoins (pas nécessairement composés de seuls enfants du voyage),
- de participer à des temps de concertation avec les équipes (élaboration du projet, conseil des maîtres, de cycle ou de classe en qualité d'expert, ou lors de temps informels),
- d'être une personne ressource départementale (évaluation diagnostique, conseil aux équipes, proposition et élaboration d'outils, intervention ponctuelle auprès des élèves hors de l'école de rattachement),
- d'assurer l'enseignement auprès des enfants du voyage en élémentaire et en collège, sur le département :
 - en co-intervention
 - en groupe de besoins (pas nécessairement composés de seuls enfants du voyage),
- de participer à des temps de concertation avec les équipes (élaboration du projet, conseil des maîtres, de cycle ou de classe en qualité d'expert, ou lors de temps informels),
- d'être une personne ressource départementale (évaluation diagnostique, conseil aux équipes, proposition et élaboration d'outils, intervention ponctuelle auprès des élèves hors de l'école de rattachement), Le maître nommé sur ce poste aura pour mission :
 - d'assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les chefs d'établissements et les familles (notamment en valorisant l'utilisation du livret scolaire),
 - de participer aux réunions du groupe départemental et de présenter un bilan périodique d'activité,
 - de coordonner l'action des assistants d'éducation qui sont placés sous l'autorité des chefs d'établissements et des directeurs d'école.

**- Postes d'animateur Maîtrise de la langue (AML-TICE)
Circonscription d'ISSOUDUN**

* VATAN

Ecole maternelle la Poterne

- S -

Ce poste est rattaché administrativement à une école, et placé sous la responsabilité de l'I.E.N.de la circonscription

Travaillant en liaison étroite avec l'équipe de circonscription, les enseignants nommés sur ces postes, devront appuyer les projets des écoles et susciter des actions fédérant l'ensemble d'un secteur.

La maîtrise des langages revêt différents aspects : outre les aspects maîtrise de la langue (connaissance et utilisation de la littérature de jeunesse, ateliers d'écriture, production d'écrits dans toutes les disciplines, défi-lecture, utilisation des ressources documentaires, présentation de travaux, exposition...), le travail d'aide aux équipes pour la maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (utilisation des TICE pour l'élaboration et la diffusion d'une correspondance, d'un journal scolaire, communication télématique : logiciels éducatifs...) sera privilégié.

Bien que, répondant à des objectifs communs, ces postes trouveront leur spécificité en fonction des caractéristiques et du projet de chaque circonscription.

Les candidats devront avertir l'I.E.N. de leur circonscription d'origine, celui de la circonscription demandée et adresser une lettre de motivation à M. Ravat, I.E.N- Adjoint à l'IA.

Poste spécifique ZEP

Poste du réseau Ambition Réussite : Collège Saint-Jean CHATEAUROUX

-Mission générale.

Elle s'exerce au collège et dans les écoles du réseau « Ambition Réussite »

Elle correspond à des interventions pédagogiques effectuées devant élèves (12 hau minimum) :

- Animation de dispositifs spécifiques (travail en coanimation, école ouverte,...),
- Travail avec des groupes de besoins,
- Suivi des PPRE,
- Accompagnement pédagogique des élèves en grande difficulté,
- Aide au travail personnel des élèves.

Elle comporte des fonctions d'animation pédagogique qui s'exercent à l'intérieur du réseau « Ambition Réussite » :

- Liaison entre le collège et les écoles du réseau,
- Aide à l'animation des liaisons intercycles,
- Aide à la coordination pédagogique des différents dispositifs,
- Accompagnement des jeunes professeurs,
- Aide à la coordination pédagogique de l'évaluation et au suivi des élèves.

Elle peut comporter la coordination des activités des assistants pédagogiques et une aide à une intégration efficace du réseau dans son environnement social et culturel.

maîtrise de la langue – sciences humaines : 1 V

Suivi des PPRE et du dispositif local de réussite éducative

Tutorat des jeunes professeurs

Accompagnement pédagogique pour l'utilisation des TICE

Rôle de conseiller et de praticien auprès des équipes pédagogiques

Maîtrise de l'ensemble des outils informatiques et multimédia

Connaissance des sites pédagogiques et du monde de l'édition dans le domaine (connaissance des programmes souhaitable)

Pratique des ateliers de remise à niveau

Modalités de candidature :

Envoi, par voie hiérarchique, d'un dossier papier de candidature accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV.

Le dossier est à envoyer au principal du collège Saint-Jean ainsi qu'à l'Inspection académique (DRH-bureau 22) et au rectorat (DPE).

Au niveau départemental, une demi-journée de travail sera organisée avec le Principal du collège Saint-Jean et l'Inspectrice de la circonscription de Châteauroux I

➤ Mise à disposition MDPH – poste de coordonnateur - V -

Le coordonnateur concourt aux missions d'accueil, d'information, d'instruction et de présentation des dossiers, d'accompagnement, de conseil et d'orientation des personnes handicapées et de leur famille assurées par la MDPH, ainsi qu'au fonctionnement de la commission des droits et de l'autonomie et du fonds de compensation.

Missions :

- organisation et coordination administrative concernant plus spécifiquement le public des enfants handicapés :

- examen et contrôle de la recevabilité des dossiers et demandes concernant ce public,
- préparation des réunions de l'équipe pluridisciplinaire et des commissions de la MDPH,
- suivi des décisions en collaboration avec les partenaires concernés,
- réalisation de bilans d'activités et suivi des statistiques,
- gestion et suivi des demandes.

- conseil technique auprès des membres de l'équipe pluridisciplinaire, des agents de la MDPH et des partenaires extérieurs.

- animation et coordination du partenariat :

- présentation des dossiers en CDA ou en commission d'attribution du fonds de compensation,
- mise en œuvre et animation de partenariat avec l'ensemble des acteurs participant au secteur de l'enfance handicapée,
- accueil et information des familles,
- représentation de la MDPH dans différentes instances.

Situation administrative :

L'enseignant mis à disposition est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH qui

s'assure de la réalisation des tâches qui lui sont confiées, et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur d'académie.

Modalités de recrutement :

Les candidats intéressés devront impérativement prendre contact avec M. Ravat, IEN chargé de l'ASH. Ils seront ensuite entendus par une commission.

➤ Poste spécifique CPIE rattaché à l'école mixte les Marronniers Azay-le-Ferron – V -

1) Missions :

L'enseignant nommé sur ce poste assure la responsabilité pédagogique du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement d'Azay-le-Ferron.

Il propose aux écoles des classes « environnement », définies en cohérence avec les programmes et les instructions officielles.
Il contribue à la formation à l'environnement des enseignants du département.
Il suscite et conduit la réalisation de documents pédagogiques, éventuellement en partenariat avec le centre départemental de documentation pédagogique, le parc naturel régional...
Il favorise le partenariat entre les enseignants et les structures de proximité dédiées également à l'environnement : parc naturel régional, parc de la Haute Touche, réserve de Chérine.
Il participe aux actions de promotion du CPIE.

2) Recrutement :

Les candidats doivent posséder une connaissance des concepts, notions, démarches et méthodes propres à l'environnement et à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ils doivent être capables de construire des activités pluri-disciplinaires en relation avec l'environnement, de réaliser des supports et outils pédagogiques et de s'adapter aux différents niveaux des publics accueillis.

Les candidats devront :

- prendre obligatoirement contact avec M. Barrault, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription du Blanc
- accompagner leur vœu d'affectation d'une lettre qui fera mention de leurs expériences et de leur motivation.

Les candidats seront entendus par une commission présidée par l'Inspecteur d'académie ou son représentant.

VI - DIRECTIONS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES A DEUX CLASSES ET PLUS
--

Les personnels, non inscrits sur la liste d'aptitude prévue à cet effet, peuvent être amenés :

- **soit à occuper effectivement les fonctions de direction**
- **soit à prendre un poste d'adjoint dans l'école.**

4ème GROUPE : Directions d'écoles à 10 classes et plus :

néant

3ème GROUPE : Directions d'écoles de 5 à 9 classes :

Ardentes	Em Saint-Vincent 5 classes	1 V
Ardentes	Em Saint-Martin 5 classes	1 S

2ème GROUPE : Directions d'écoles de 2 à 4 classes :

Ceaulmont-les-granges	Em 2 classes	1 V
La Châtre	Emat M. L. Laguerre 3 classes	1 V
Crevant	Em 2 classes	1 V
Jeu-les-Bois	Em 2 classes	1 V
Orsennes	Em 3 classes	1 V
Tranzault	Em 2 classes	1 V
Villentrois	Em J. Prévert 2 classes	1 V
